



## RPN Titres restaurant, complémentaires santé et prévoyance

## On prend les mêmes et on recommence

Madame BERTIN, dès la reprise des négociations avec les Organisations syndicales, reprend ses mauvaises habitudes.

Elle impose en 2<sup>ème</sup> partie de séance, la négociation sur les titres restaurant en inversant l'ordre du jour. Les Organisations syndicales, flairant le coup fourré, la contraignent à respecter l'ordre du jour, d'autant plus que ce sujet devait être consensuel. En effet, jusqu'en 2022, à chaque négociation, l'augmentation de la part patronale du titre restaurant était portée à la limite du montant maximal d'exonération. C'est pourquoi, lors du tour de table, les organisations syndicales portent unanimement le rehaussement de la part patronale à 7,18€ (plafond d'exonération 2024).

Pour info, aujourd'hui la part patronale est de 5,79€, alors qu'elle aurait pu être à 6,50€ depuis 2022 :

	2024	2023	2022
Exonération maximale de la part patronale	7,18 €	6,91 €	6,50 €
Valeur du titre restaurant ouvrant droit à l'exonération maximale	Entre 11,97 € et 14,36 €	Entre 11,52 € et 13,82 €	Entre 10,83 € et 13 €

Source : Urssaf.fr

Rapidement, la directrice révèle la proposition de l'employeur : 6,50€. Cela provoque une réaction unanime de stupéfaction suivie d'une demande de suspension de séance.

Madame BERTIN, tente une ultime stratégie pour essayer d'éteindre l'élan contestataire en annonçant : « je prends sur moi, et je vous propose finalement 6,91€ ». Quelques minutes plus tard, alors que la CGT lui demande « de prendre sur elle » et de passer à 7,18€ elle répond : « Je n'ai pas mandat du COMEX ». Nous sommes au paroxysme du mépris des Organisations syndicales.



Alors qu'après 3 mois de bras de fer les OS reviennent à la table des négociations, la directrice, par son attitude méprisante, remet de l'huile sur le feu !

Forte de son unité, l'ensemble des OS décide de renvoyer la directrice vers le COMEX pour exiger 7,18€, seule réponse possible au regard d'une inflation alimentaire galopante. Par la même occasion, est demandé que la participation patronale aux titres restaurant soit rajoutée aux textes paramétrés, afin que son augmentation soit automatique chaque année (à l'instar de la prime de crèche).

Nous quittons la séance sans aborder le reste de l'ordre du jour. 2024 s'annonce comme 2023, la direction de l'Ucanss continue d'insulter les salariés. Manifestement, elle n'a rien appris de la séquence précédente !